

CONFERENCE / DEBAT 11/02/13

Philippe GROSVALET
Président du Conseil général de Loire-Atlantique



Quelle vision de
l'aménagement
de la Loire-Atlantique ?



RESITUER L'INSTITUTION

Le département est d'abord un espace de vie, un territoire où vivent des hommes et des femmes, qui a son histoire, sa culture, ses particularités. L'institution n'est qu'au service de ce projet politique, économique et social, du développement de ce territoire.

Pour comprendre ce qu'est un département et ce qu'il pourrait devenir dans le cadre de la réforme de nos institutions il faut faire un retour en arrière, revenir en 1790 : la constitution des départements correspond à la première division de notre république. La France avait été dans un premier temps divisée en carré : évidemment il était difficile de tracer des frontières qui divisaient des cours de fermes, les maisons, les bourgs, les communes etc... il y a eu ensuite un dessin plus intelligent, mais au fond, cette première construction a été garante de l'égalité territoriale. C'était la première définition d'un rapport entre l'accès au service et l'espace, cette fameuse journée de cheval pour se rendre au chef-lieu de département et cette demi-journée pour se rendre au chef-lieu de district. Ce rapport correspondait à la capacité des individus à accéder aux services publics. Au cours du 20ème siècle, ça a été aussi un rapport étroit entre l'Etat et le local, avec la capacité pour l'Etat de déployer tous ses services sur le territoire départemental.

Quelques conséquences à cette réalité historique :

- L'ancrage du département dans le paysage administratif et politique, mais aussi économique et social : toutes les organisations de ce pays (syndicats, associations, etc...) sont encore organisées sur le plan départemental et quand elles prétendent, à juste titre, s'organiser sur un plan régional, elles rencontrent quelques difficultés.
- Le maillage équilibré de notre territoire est spécifique dans l'ouest, avec des villes petites et moyennes, qui permet de réguler l'urbain et le rural.

On a deux missions essentielles : l'une qui contribue à la **cohésion sociale** (et le développement social sera un débat fort de l'acte 3 de la décentralisation et du rôle qu'ont les départements en la matière) et puis fonction moins reconnue, l'apport du Département en matière **d'aménagement du territoire** et sa contribution dans un certain nombre d'infrastructures et de moyens.



“ le développement social sera un débat fort de l’acte 3 de la décentralisation et du rôle qu’ont les départements en la matière ”

LE TERRITOIRE

Comment le définir ? Il est contrasté, sa singularité est sa diversité. Comment en faire un atout ? Dans ses contrastes !

Il y a la cohabitation sur notre territoire d’industries et d’espaces naturels, c’est aussi une des difficultés pour la résolution de l’équation de notre développement. Notre territoire, c’est aussi le contraste entre ville (l’agglomération de Nantes) et les territoires peri-urbains et ruraux.

Nous avons une **agriculture dynamique, originale**, fondée principalement sur l’élevage, l’agriculture de bocage qui connaît quelques difficultés mais qui constitue véritablement une activité économique et humaine encore forte sur notre territoire.

Notre littoral est le 2ème de France avec une économie particulière.

L’évolution démographique (+ 15 000 habitants l’an dernier) se fait sans pour autant subir un vieillissement de la population (40% de la population du département a moins de 30 ans). Il faut donc accompagner ce territoire en termes d’éducation, de formation et d’enseignement supérieur et de recherche.

Un territoire c’est toujours un héritage, il y a des aspects physiques et immatériels : **l’aménagement de la Loire et son estuaire** (le grand port



maritime, une série d'infrastructures, dont la raffinerie de Donge). Ce qu'en disent les observateurs, les visiteurs, les habitants, c'est aussi **cette capacité à anticiper, à se projeter, cette faculté de coopérer, de dépasser nos frontières, nos postures ou appartenances politiques ou syndicales.** C'est un bien fragile qu'il nous appartient de cultiver en permanence.

NOS SAVOIRS-FAIRE ET NOS ATOUTS

NOUS AVONS DES SAVOIRS-FAIRE :

- « L' A380 », le plus grand avion du monde est en partie construit sur notre territoire.
- « L'Oasis », moins connu, est le futur plus grand paquebot jamais construit. Sa commande est un message d'espoir et de relance, elle a été confortée alors que sur l'industrie navale la catastrophe était proche !
- « Haliade 150 » encore moins connue, cette grande éolienne qui a été construite sur le site du Carnet pour préfigurer ce que seront les grands parcs éoliens.
- « Joko Bene » : c'est le 3ème plus grand géniteurs de la race des prim'holstein.

NOUS AVONS DES ENTREPRISES

Leur diversité et leur inventivité extraordinaires sont souvent au 1er rang mondial.

NOUS AVONS DES ESPACES AGRICOLES :

Nous sommes le 1er département en France en surface agricole utile, en culture biologique. Ce n'est pas le fruit du hasard mais une addition de volontés des agriculteurs et des pouvoirs publics.

NOUS AVONS DES ESPACES NATURELS :

Nous sommes le 2ème département en France en eaux intérieures, avec des conséquences positives en matière de ressources et aussi avec des contraintes sur notre aménagement.



“ nous avons fixé l’ambition que la Loire atlantique pourrait devenir le 1er port de pêche sur la façade atlantique ”

NOUS AVONS UNE ÉCONOMIE LITTORALE :

la France oublie souvent son littoral et sa politique maritime : avec nos 3 façades maritimes on a une responsabilité très forte au niveau international, sur le plan politique, maritime et littoral. On a créé une SEM pour sauver les deux criées principales de Loire Atlantique et nous avons fixé l’ambition que la Loire atlantique pourrait devenir le 1er port de pêche sur la façade atlantique : **la pêche** doit être consacrée comme une activité importante de Loire Atlantique. **La plaisance** est aussi une économie importante : ce sont des centaines d’emplois en Loire Atlantique. Une autre activité qu’on entend développer est **le transport maritime**, même s’il y a quelques difficultés liées au terminal méthanier. Rien n’est acquis : le grand port maritime sans la raffinerie, ce n’est plus un grand port maritime : il faut conforter le transport maritime et le transport fluvial, et amorcer cette dynamique en créant une SEM.

NOUS AVONS UN DÉVELOPPEMENT DE L’ÉNERGIE RENOUVELABLE :

des parcs éoliens off shore, des centrales électriques : on est face à des défis extraordinaires avec des débouchés en emploi conséquents.

NOUS AVONS DES HOMMES ET DES FEMMES DE TALENTS :

des personnalités qui permettent à la Loire Atlantique de rayonner : pour ne prendre que deux exemples, citons Jean Marc Ayrault devenu Premier ministre et Laurent Berger, issu de St Nazaire secrétaire général de la CFDT.



“ Nous avons
voulu inscrire la
sobriété dans
notre projet
politique ”

L'ÉQUATION À LAQUELLE NOUS SOMMES CONFRONTÉS

Comment accueillir 14 000 habitants supplémentaires chaque année, comment les loger, leur fournir un emploi, des services publics, de santé, d'éducation, de culture...tout en préservant nos ressources naturelles particulièrement précieuses sur ce territoire d'eau en limitant la consommation foncière ?

Déjà **l'étalement urbain** s'est fait sur tout le département et concerne toute l'économie de la Loire Atlantique. C'est une responsabilité collective. Nous observons l'évolution de ce grignotage qui est un des plus gros des enjeux!

Ce défi, nous devons le résoudre avec des moyens financiers de plus en plus contraints. Nous avons, pour cela, voulu inscrire la sobriété dans notre projet politique.

Les dirigeants d'aujourd'hui doivent changer de postures : Nous devons sortir de nos institutions et de nos certitudes, nous avons le devoir d'être ouverts, intuitifs. Le monde bouge, nous devons être réactifs, intelligents,



innovants et coopératifs.

Il y a aussi quelques écueils à éviter : toujours vouloir opposer les choses entre elles :

OPPOSER LA MÉTROPOLE ET LE DÉPARTEMENT :

c'est une erreur car il y a complémentarité entre nos deux collectivités. Pourtant, les habitants, nos collaborateurs nous y incitent ! Il faut une force permanente pour lutter contre cela et se dire qu'on a un destin commun.

OPPOSER LE RURAL ET L'URBAIN :

dans les campagnes on dénonce l'hégémonie nantaise et à Nantes on ne reconnaît pas le fait rural, c'est un fait permanent. On ne peut pas construire des frontières politiques et administratives partout, il y en a déjà suffisamment.

OPPOSER L'INDUSTRIE ET L'ENVIRONNEMENT :

“ Il y a des éléments en matière de développement qui ne peuvent faire l'objet d'un consensus ”

c'est au coeur du sujet de NDDL ou de l'aménagement de l'estuaire !

Le compromis plutôt que le consensus :

Il faut veiller à trouver des compromis. Il y a des problématiques qui ne peuvent être le fruit du consensus car le consensus c'est ménager la chèvre et le chou ! Je ne suis pas adepte du consensus. Le compromis c'est le résultat d'un processus démocratique, ça peut aussi parfois être le résultat d'un rapport de force mais on s'entend majoritairement pour définir ce que



“ Le Nazairien que je suis sait bien qu’entre la croissance économique et la croissance sociale, il y a nécessité en permanence de rechercher ce compromis ! ”

nous faisons ensemble.

Or, il y a des éléments en matière de développement qui ne peuvent faire l’objet d’un consensus car les usages sont différents et les oppositions trop fortes. Il faut donc construire en permanence ce compromis et c’est bien cela qui nous caractérise. Le Nazairien que je suis sait bien qu’entre la croissance économique et la croissance sociale, il y a nécessité en permanence de rechercher ce compromis ! Il est le fait des lois, parfois du rapport de force et peut-être que cette culture du compromis, c’est nouveau dans notre pays mais que nous saurons construire ce rapport différemment.

LES CONDITIONS POUR RÉSOUDRE CETTE ÉQUATION :

S’entendre pour définir ce qui pourrait être un nouveau pacte de progrès sur notre territoire.

Continuer à construire ensemble ce compromis économique politique et social, pour un progrès assis sur l’attractivité, la solidarité, et la durabilité. Avant tout c’est considérer qu’il ne peut y avoir de progrès social (et c’est un parti pris) s’il n’y a pas de progrès économique. Il ne peut y avoir de partage des richesses s’il n’y a pas production de richesse. Les pays où il n’y a pas production de richesses, et nous sommes entourés d’exemples sur cette planète, sont ceux qui connaissent les plus grandes inégalités. Je ne dis pas qu’il n’y a pas d’inégalités en France, car elles n’ont jamais été aussi grandes, mais en comparaison à d’autres pays, la situation n’est



pas la même.

Réussir le pacte social c'est trouver pour chaque citoyen qui vit sur ce territoire, les conditions de son épanouissement : l'accès à un emploi, à un logement, aux services.

Il faut donc conforter en permanence cette attractivité, en développant nos infrastructures, l'accessibilité de notre territoire et la performance de nos

“ S'adapter au jour le jour et se projeter sur le très long terme, c'est une responsabilité nouvelle à laquelle nous devons faire face. ”

systèmes d'enseignement et de recherche.

Se projeter sur un très long terme tout en s'adaptant au jour le jour

Nous devons être en capacité de nous projeter, mais ce qui est nouveau c'est que nous devons le faire sur du très long terme, encore plus loin qu'au-delà de 30 ou 40 ans. Mais en même temps, il faut être en capacité, en permanence, de réagir à l'instant, aux crises de plus en plus nombreuses et inattendues. S'adapter au jour le jour et se projeter sur le très long terme, c'est une responsabilité nouvelle à laquelle nous devons faire face.

Investir sur l'intelligence donc sur l'éducation.

Jean Blaise disait qu'investir sur la culture et donc sur l'intelligence, c'est aussi investir dans l'économie, c'est une condition d'autant plus nécessaire quand on est en situation de crise. Mais c'est de plus en plus difficile au regard de la rareté de nos ressources d'investir sur la culture, mais il faut avoir ce courage politique et il faut aussi que les citoyens puissent l'accepter.



Ensuite, il y a deux autres conditions qui sont relativement nouvelles :

Rechercher le compromis environnemental : nous engager fermement et positivement sur la lutte contre le changement climatique pour préserver la biodiversité et la maîtrise de l'artificialisation et donc de l'étalement

“ Capter l'information, l'interpréter et la rediffuser est un vrai sujet de démocratie. ”

urbain.

Accepter une nouvelle démocratie sociale : Dans les années 80, la démocratie participative était une préoccupation forte des communes qui recherchaient l'adhésion des citoyens. Aujourd'hui tout cela est complètement chamboulé : dans le pilotage des collectivités locales il faut se poser la question différemment avec l'arrivée des nouvelles technologies : l'accès à l'information, l'open data...L'information dont nous disposons doit être partagée et diffusée le plus largement possible. Nous sommes le premier département à avoir dit d'emblée que nous mettions tout sur la table, sauf ce qui relève du privé et du confidentiel de l'action sociale. Il faut que chaque citoyen puisse s'approprier ces informations, ces données et que ça fasse l'objet de développement économique. Capter cette information, l'interpréter et la rediffuser est un vrai sujet de démocratie.

Avec les réseaux sociaux, la politique ne se fait plus que dans les assemblées, mais partout sur la toile et chacun participe à la vie politique : c'est une



“
Avec les réseaux
sociaux, la
politique ne
se fait plus
que dans les
assemblées.
”

révolution planétaire, nous n'en mesurons pas encore tous les effets ! J'ai conscience que ça va révolutionner les comportements humains, ça va dans le sens de l'histoire, de ce que voulaient les philosophes des lumières, que cette intelligence soit partagée par le plus grand nombre, mais je ne sais pas encore quels effets ça peut produire sur la démocratie.

LE PROJET POLITIQUE DU DÉPARTEMENT : L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Ce projet s'est construit sur trois grands défis : social, territorial et civique (c'est-à-dire la lutte contre les discriminations et les violences).

Le défi territorial est de conforter nos acquis, ce qui fait notre attractivité, nos infrastructures. Le département y participe pour sa part, résolument sur :

- Le grand port maritime
- L'aéroport
- Le réseau ferré (60 millions d'euros d'investissement sur la ligne Nantes-Chateaubriant)
- Le réseau routier et les ouvrages d'art : un département d'eau signifie des passages d'eau et le prix au kilomètre de route est différent en Loire Atlantique que dans bien d'autres départements.

C'est aussi notre contribution à l'égalité des territoires en termes d'aménagement du numérique.



Assurer l'équilibre des territoires passe aussi, et c'est moins connu, par une intervention forte du développement sur Nantes et Nantes Métropole : en terme de solidarité c'est 283 millions d'euros sur Nantes Métropole, d'où la nécessité de mieux travailler ensemble. Il faut considérer que le système métropolitain ne s'arrête pas aux frontières de Nantes Métropole, il doit reposer sur un réseau secondaire de pôles d'attractivité, où le département a une forte responsabilité, notamment sur deux compétences : le logement et les mobilités (le transport). On a là une complémentarité absolue à trouver avec Nantes Métropole pour faire office de régulateur.

L'équilibre des territoires c'est aussi agir sur la solidarité entre les territoires au travers de nos contrats de territoire : c'est notre contribution à l'ensemble du développement des communes et intercommunalités en Loire Atlantique.

Je vais anticiper le débat en disant que **je ne suis pas d'accord avec ce qui se passe à Lyon et dans le département du Rhône** : cette séparation spatiale entre l'agglomération et le reste du département, n'est pas, me semble-t-il, dans l'esprit républicain car, à ne pas partager les richesses produites, il condamne un territoire périphérique et il ne fait pas bénéficier non plus à la métropole, de ces régulations que j'évoquais. Cet accord remet en cause le nécessaire compromis entre nos collectivités locales.

Notre projet se construit avec un certain nombre d'outils : nous avons créé l'établissement foncier départemental, c'est le plus grand établissement public foncier local de France. Nous l'avons lancé en 6 mois avec l'accord de toutes les collectivités locales, toutes les intercommunalités

“ En matière d'ingénierie territoriale : ce que ne fait plus l'Etat [...] et ce qu'il fera encore moins dans les années futures, c'est au département de prendre le relais ”



de Loire Atlantique, c'est l'expression de cette capacité à construire du compromis.

Nous allons créer Loire Atlantique Développement, une agence de développement car dans l'acte futur de décentralisation les départements auront un rôle essentiel en matière d'ingénierie territoriale.

Ce que ne fait plus l'Etat depuis longtemps et ce qu'il fera encore moins dans les années futures, c'est au département de prendre le relais pour accompagner les collectivités locales. Nous avons des outils d'animation. Nous relançons l'association de l'estuaire de la Loire à qui j'ai rajouté un « l » pour littoral, c'était une association créée par Olivier Guichard comme espace de réflexion entre les grandes collectivités et les donneurs d'ordre du territoire, pour concevoir ensemble, l'aménagement de la basse Loire.

Il y a le conseil de développement présidé par Patrick Mareschal.

Nous définirons l'an prochain le futur programme départemental de l'habitat pour conforter ces pôles secondaires et éviter l'étalement urbain dans les plus petites communes.

Un sujet important est le **plan de mobilité départemental** qui englobe à la fois le schéma routier que nous venons de revisiter et un nouveau schéma de transport. Là encore nous devons révolutionner la conception que nous avons dans les départements du transport interurbain pour nous adapter aux exigences de nos populations, mais aussi aux besoins de relations entre la communauté urbaine et les territoires environnants pour créer des transports à haut niveau de service, du même niveau que ceux qui sont aujourd'hui délivrés dans les villes avec le Busway ou le Chronobus.

Dans l'aménagement du territoire, il y a aussi la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels, nous avons un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en œuvre.

Nous venons de voter un plan climat-énergie qui projette de diviser par trois les besoins de nos habitants et augmenter la part des énergies renouvelables, car le département n'est aujourd'hui autonome qu'à 10% en énergie renouvelable.



QUELQUES MOTS SUR LA RÉFORME TERRITORIALE

Là encore, l'équation est difficile à résoudre : le gouvernement s'est attelé à une tâche difficile, le Président a fixé quelques conditions, et notamment celle de rétablir la confiance entre l'Etat et les collectivités locales et réciproquement. Il y a quelques exigences à poser :

- Conserver le principe de non tutelle d'une collectivité sur une autre, c'est un principe constitutionnel.
- Eviter cette lecture de nos organisations comme un « millefeuille » et donner de la lisibilité à nos concitoyens sur l'organisation administrative et politique de la France. C'est une tâche difficile et je ne suis pas sûr que nous y arrivions. Ca renvoie à la question des compétences, et au fait qu'il y a une réelle clarification à faire !
- Mutualiser et économiser les moyens : nous sentons que c'est une demande très forte, c'est une exigence à un moment où les ressources financières sont plus rares. J'ai pris l'engagement en devenant Président du Conseil général de ne pas augmenter la fiscalité que nous prélevons sur la durée de la mandature : nous allons relever ce défi tout en rendant tous les services que j'ai évoqués.

“ donner de la lisibilité à nos concitoyens sur l'organisation administrative et politique de la France. C'est une tâche difficile et je ne suis pas sûr que nous y arrivions. ”



“ Il faut se dire que la république n'est pas uniforme ”

Enfin, et c'est nouveau dans une république indivisible, laïque, sociale et démocratique : se dire que la république n'est pas uniforme. C'est une conception un peu nouvelle de penser que l'organisation administrative de la France pourrait être différente d'un endroit à l'autre, qu'elle pourrait tenir compte des spécificités, que l'on habite à la montagne ou sur le littoral, ou dans la région parisienne, qu'on puisse laisser la place aux initiatives, aux différences, à la négociation, donc à la capacité de contractualiser, c'est un défi que doit relever l'acte 3 de la décentralisation

Quelques grands principes doivent être retenus :

- **La libre coordination d'intervention des collectivités locales entre elles et avec l'Etat**, avec l'institution d'une conférence territoriale de l'action publique, qui doit déboucher sur la signature d'un pacte territorial. Cette conférence réunira tous les niveaux de collectivités locales et l'Etat, elle aura à discuter de qui fait quoi sur ce territoire, avec des possibilités de passerelles, des contrats sur une durée de 5 ans ou 6 ans.
- **La confirmation et l'affirmation des chefs de file**. J'en citerai deux : le développement économique à la Région (avec la recherche et le tourisme) et la compétence sociale au Département. Cela ne signifiera pas que les départements n'auront plus de compétences en matière économique. Il faut



retenir trois chiffres : 122 – 74 – 22. C'est respectivement, le budget des communes, des départements et de la région. Sur les 74 millions d'euros des départements, 14 millions sont consacrés aux allocations universelles, le reste est destiné au développement économique, parce que nous contribuons notamment au développement de l'économie de proximité.

“ je ne suis pas satisfait aujourd'hui de ce qui est contenu dans le projet de loi

La clause de compétence générale est indispensable pourvu qu'il y ait contrôle

Si nous nous contentions de délivrer les allocations universelles, il n'y aurait pas besoin d'élus, il suffirait d'une agence ! ”

- **La compétence sociale des départements doit être précisée** : je ne suis pas satisfait aujourd'hui de ce qui est contenu dans le projet de loi car je pense qu'il faut affirmer le département comme moteur de la cohésion sociale. Ce n'est pas une corvée. Si nous nous contentions de délivrer les allocations universelles, il n'y aurait pas besoin d'élus, il suffirait d'une agence ! Si nous avons cette prétention à contribuer au développement social, nous avons beaucoup à faire, notamment dans notre relation avec



les villes, qui elles mêmes, développent des politiques sociales avec les CCAS.

- **La clause de compétence générale est conservée** : je sais que ça fait beaucoup réagir, car certains pensent que cette clause participe au millefeuille. Personnellement, j'y suis profondément attaché : si nous ne l'avions pas il n'y aurait pas besoin d'une collectivité locale, nous pourrions être un établissement public. Mais si nous sommes une collectivité locale, c'est-à-dire élue au suffrage universel par nos concitoyens, c'est pour répondre à leurs besoins. Nous avons la capacité à juger si, ici ou là, on répond à des besoins spécifiques. Par exemple, le sport : tout le monde se le partage : on pense qu'il y a superposition des compétences. Non ! Nous, nous nous occupons des organisations sportives départementales.

- **La clause de compétence générale est indispensable pourvu qu'il y ait contrôle.** La contre partie est que ceux qui ne signeront pas le pacte territorial régional seront pénalisés sur le plan des ressources notamment. C'est la confiance que voulait François Hollande : on vous laisse la clause de compétence générale mais vous participez à la définition des compétences au niveau régional pour exprimer ce que font les uns et les autres.

- La création d'un haut conseil des territoires
Un « machin de plus » aurait dit le général De Gaulle ! Non, c'est au plan national, un lieu où est instituée, en permanence, une relation entre l'Etat et les collectivités locales

- Enfin, **la reconnaissance du fait urbain** et métropolitain avec la création des métropoles : il y a les métropoles européennes, Paris Lille Marseille Lyon et les métropoles nationales qui permettront des contrats avec les autres niveaux de collectivités.

“ Il faut affirmer le département comme moteur de la cohésion sociale ”



Il ne faut pas opposer l'Etat et les collectivités locales, ça a été la tentation des Régions, un temps. Parmi les Présidents de Conseils généraux, il y a deux attitudes, à droite comme à gauche : ceux qui ne veulent rien changer, tout conserver, les modes de scrutin, les moyens, les compétences, qui veulent tout faire, et il y a ceux qui veulent aller de l'avant, avec un vrai débat démocratique sur toutes ces questions.

L'autre condition c'est de garantir la pérennité de nos ressources et ne pas défendre nos pré-carrés : les citoyens attendent de nous un débat à plus haut niveau, qui permette de remettre en cause un certain nombre de choses, mais de conserver aussi un certain nombre de principes.

Je conclurai par un sujet qui concentre toutes les questions d'aménagement du territoire, de compromis social, environnemental, de projection dans l'avenir : c'est l'aéroport. Je me suis exprimé pendant deux heures et demi devant la commission des débats, c'était passionnant et je suis disposé à évoquer ce sujet si vous le souhaitez !



DEBAT

“ les élus sont
devenus de
plus en plus des
professionnels
de la politique ”

IL Y A DEUX POINTS QUI DOIVENT ÊTRE DÉBATTUS : LA LISIBILITÉ ET LES ÉCONOMIES DE MOYENS. NOTRE ORGANISATION DOIT ÊTRE LISIBLE POUR LE CITOYEN LAMBDA, MAIS CELA SUPPOSE DES ÉVOLUTIONS. QUAND ON VOIT LE MODE D'ÉLECTION DU CONSEIL GÉNÉRAL, IL Y A POUR LE MOINS DISPARITÉ ENTRE CANTONS, SANS PARLER DE LA PARITÉ QUI N'EST PAS ENCORE ACQUISE. ENSUITE, DANS LA PÉRIODE OÙ NOUS SOMMES, L'ÉTAT N'A PLUS LES MOYENS DE CONDUIRE LES GRANDS PROJETS ET IL EST SOUVENT RELAYÉ, À LEURS CORPS DÉFENDANT, PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES. NOUS AVONS UN TAUX DE PRÉLÈVEMENT NETTEMENT SUPÉRIEUR À CELUI DE NOS VOISINS EUROPÉENS. ON A ÉTÉ TROP LOIN ET LÀ, C'EST UNE QUESTION POUR LES ÉLUS QUE VOUS ÊTES ! ENFIN, POUR DES RAISONS DIVERSES, LES ÉLUS SONT DEVENUS DE PLUS EN PLUS DES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE ET ÇA N'EST PAS SANS CRÉER UN CERTAINS NOMBRE D'INTERROGATIONS QUANT À LA RELATION QU'ILS PEUVENT AVOIR AVEC L'ACTIVITÉ DES UNS ET DES AUTRES SUR LE TERRITOIRE.

J. NEUILLY - ADHÉRENT IK

P.G : Le mode d'élection fait beaucoup débat : il y a quelques modifications prévues dans cette réforme sur le scrutin intercommunal, le fléchage d'élus par exemple mais la grande modification c'est le scrutin départemental. Actuellement il est totalement injuste, le plus petit canton doit faire 4200 habitants et le plus gros 40 000 habitants. C'est un rapport de 1 à 10, et il y a des départements où ce rapport passe de 1 à 20. C'est un mode de scrutin qui ne fait pas place aux femmes. En Loire Atlantique, 22% sont des femmes mais 3% sont arrivées après les élections sénatoriales et



“ On ne peut rester sur un mode de scrutin aussi inégalitaire ”

législatives, en remplacement des conseillers généraux devenus députés. Et je connais des départements, où il n’y a aucune femme, notamment dans le sud.

J’ai fait une autre proposition, en écrivant à tous mes collègues, au Premier ministre et au Président de la République : j’ai intitulé cette contribution les 3 « P » pour **Proximité – Parité – Proportionnalité**...à ce jour personne ne m’a répondu, mais certains ont débattu.

Quant à la question de la légitimité, à force de dire que les départements vont disparaître, les Français vont finir par le croire. Mais on ne peut rester sur un mode de scrutin aussi inégalitaire. Pour autant, ce qui crée notre légitimité particulière par rapport, par exemple, aux élus régionaux, c’est cette proximité que nous avons acquise. C’est un peu moins vrai en milieu urbain qu’en milieu rural mais c’est une évidence.

Le compromis proposé aujourd’hui par un scrutin bi-nominal, un homme/une femme est celui qui va permettre de tendre vers plus d’égalité et un peu de proportionnalité, pour peu qu’on soit en capacité de faire des accords politiques. En Loire atlantique, il y a 59 conseillers généraux. L’idée première était d’arrondir au niveau supérieur, 60 conseillers généraux et donc 30 cantons. En commissions des lois, il y a eu un amendement pour que ce soit arrondi à l’impair supérieur donc probablement des cantons dont la population serait plus ou moins supérieure ou inférieure de 20% par rapport à la moyenne départementale, ça rétablit l’égalité.

Ce scrutin bi nominal va assurer la parité absolue, ce qui n’est le cas ni à l’Assemblée nationale, ni au Sénat, ni dans nos Conseils municipaux.

“ Ce qui crée notre légitimité c’est cette proximité que nous avons acquise ”



“ J’ai cette conscience que nous sommes arrivés au taquet des prélèvements. Il faut prendre des engagements fermes sur les questions de sobriété. ”

Economie de moyens ? bien sûr, quand je dis que j’ai pris l’engagement de ne pas augmenter les impôts locaux (même s’ils augmentent mécaniquement par l’inflation des bases), j’ai cette conscience que nous sommes arrivés au taquet des prélèvements. Il faut prendre des engagements fermes sur les questions de sobriété.

Le statut de l’ élu qui est devenu un professionnel ? Pour ma part, j’ai résisté jusqu’en 2005 pour continuer d’exercer mon métier et quand Patrick Mareschal m’a proposé de devenir Vice-président, j’ai mesuré les limites de l’exercice. Cette question renvoie au statut de l’ élu. D’autres pays ont résolu cela en permettant à des élus, de retrouver après l’exercice de leur mandat, une activité professionnelle. On pourrait ne pas forcément retourner dans son métier, d’ailleurs on n’en a pas forcément envie...pas sûr que Jean Marc Ayrault ait envie de redevenir professeur d’Allemand ! Quand on a exercé des responsabilités importantes, on aspire à d’autres développements. Il faut réfléchir à des solutions intelligentes. Etre élu c’est un peu l’université permanente : on apprend énormément de chose, même si on n’est spécialiste de rien.

“ Il faudra beaucoup d’énergie pour convaincre et créer un rapport de force pour que les élus cessent de vouloir toujours accaparer tous les pouvoirs ! ”



Le fait de devenir des professionnels renvoie aussi au cumul des mandats : je défends, et c'est difficile avec certains de mes collègues, le non-cumul. Je me rappelle d'un Président de Conseil général qui déclarait devant un aréopage, « je ne serais pas un bon président de conseil général, si je n'étais pas sénateur... » Je me suis alors levé et lui ai répondu que je l'invitais en Loire Atlantique ! On peut tout à fait ne pas cumuler les mandats. J'ai démissionné du conseil municipal de Saint Nazaire quand je suis devenu Président . **En plus du cumul, je trouvais, qu'il y avait une incompatibilité, voire un conflit d'intérêt à ce que je sois Président du Conseil Général, membre de la Carène et conseiller municipal de Saint Nazaire.** Ma relation avec Joël Batteux* s'en est trouvée d'autant plus régulée ! Il faut que les citoyens s'engagent, mais il faudra beaucoup d'énergie pour convaincre et créer un rapport de force pour que les élus cessent de vouloir toujours accaparer tous les pouvoirs !

QUEL EST L'APPORT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE LOGEMENT ? D'AUTRE PART, FAIT UNIQUE EN FRANCE, IL EST QUESTION DE FUSION DE DEUX DÉPARTEMENTS, LE HAUT ET LE BAS RHIN AVEC LA RÉGION ALSACE : UN RÉFÉRENDUM EST PRÉVU AU MOIS D'AVRIL, QUEL EST VOTRE AVIS SUR CETTE SITUATION ?

A. YACIN- ADHERENT IK

“ La République est indivisible mais la France est plurielle. Il faut laisser l'initiative, ce qui compte c'est la cohérence et l'économie des ressources. ”

* Maire de Saint-Nazaire



P. G : Sur le logement, l'apport du département est de 7 milliards d'euros. Quand Patrick Mareschal est arrivé au département, c'était de l'ordre de 150 milles euros. Nous contribuons au développement du logement social, par les contrats de territoire que nous passons avec les intercommunalités, pour leur permettre d'acquérir du foncier. Nous contribuons à réduire le coût de construction des logements sociaux et nous avons une politique de soutien des bailleurs sociaux à hauteur de 2 millions d'euros sur le territoire de Nantes Métropole et 4.5 millions d'euros pour l'ensemble des territoires.

A propos de la question du Rhin, je pense qu'il faut laisser la liberté à certains territoires ! La République est indivisible mais la France est plurielle. Il faut laisser l'initiative, ce qui compte c'est la cohérence et l'économie des ressources.

“ La République
très jacobine
va-t-elle devenir
une république
girondine ? ”

DANS LA QUESTION SUR LES DÉPARTEMENTS DU BAS ET HAUT RHIN AVEC L'ALSACE, J'AI ENTENDU UNE QUESTION SOUS-JACENTE QUI EST CELLE DU REDÉCOUPAGE DES RÉGIONS. ON A ICI, À KERVÉGAN QUELQUES MEMBRES QUI DÉFENDENT L'IDÉE D'UNE BRETAGNE HISTORIQUE À 5 DÉPARTEMENTS (CE QUI N'EST PAS HISTORIQUE À MON AVIS MAIS C'EST COMME ÇA QUE C'EST PRÉSENTÉ) LE DÉBAT EST AUJOURD'HUI SOUS JACENT MAIS IL N'A JAMAIS ÉTÉ AFFRONTÉ PUBLIQUEMENT AVEC FORCE. IL Y A DES ASSOCIATIONS QUI REGROUPENT SURTOUT CEUX QUI VEULENT LE RATTACHEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE À LA BRETAGNE MAIS PAS D'ASSOCIATIONS DISANT QU'IL FAUT RESTER DANS LA SITUATION ACTUELLE, OU BIEN QU'IL FAUT UN AUTRE REDÉCOUPAGE POUR LES RÉGIONS DE L'OUEST DE LA FRANCE. PATRICK MARESCHAL ÉTAIT UN ARDENT PARTISAN DE CE REDÉCOUPAGE RÉGIONAL. AUJOURD'HUI LA QUESTION VA SE POSER À MON AVIS D'UNE AUTRE MANIÈRE : IL VA Y AVOIR UNE AUTRE PHASE DE DÉCENTRALISATION, DES POUVOIRS ACCRUS QUI VONT ÊTRE DONNÉS AUX COLLECTIVITÉS, ET DONC, NON PAS UN AFFAIBLISSEMENT DU POUVOIR CENTRAL MAIS UNE REDISTRIBUTION DES POUVOIRS. LA RÉPUBLIQUE TRÈS JACOBINE VA-T-ELLE DEVENIR UNE RÉPUBLIQUE GIRONDINE ? OU BIEN VA-T-ON TROUVER UN COMPROMIS ENTRE CES DEUX ATTITUDES LÀ ? CE N'EST PAS SEULEMENT UN DÉBAT FOLKLORIQUE, COMME LE PENSENT CERTAINS, MAIS UN DÉBAT DE FOND, PARCE QUE NOUS SOMMES FACE À DE GRANDS ÉTATS FÉDÉRAUX COMME



L'ALLEMAGNE, L'ESPAGNE OU L'ITALIE. LE ROYAUME UNI ENTAME UN PROCESSUS DONT ON NE SAIT PAS SUR QUOI IL VA ABOUTIR : SI LE REFERENDUM EN ÉCOSSE SE TIENT ET QUE LE RÉSULTAT EST POSITIF, L'EUROPE AURA UN ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE, CE NE SERA PAS UNE RÉGIONALISATION, QUI EXISTE DÉJÀ EN GRANDE BRETAGNE, MAIS CE SERA UN NOUVEL ÉTAT. C'EST UN DÉBAT QU'IL FAUT PRENDRE AU SÉRIEUX, IL NE FAUT PAS SE SATISFAIRE D'ATTITUDES. JE ME SUIS INTÉRESSÉ À L'HISTOIRE ET JE DOUTE DE L'ASPECT HISTORIQUE QUI EST AVANCÉ MAIS IL Y A UN ASPECT CULTUREL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE QUI N'EST PAS DU TOUT ININTÉRESSANT, QUELLE EST VOTRE POSITION SUR LE SUJET ?

J. FLOCH - PRÉSIDENT INSTITUT KERVÉGAN

“ Le rattachement de la Loire atlantique à la Bretagne, je ne crois pas que ça soit un débat historique, pour moi c'est un débat politique ! ”

P. G : Je n'ai pas la même position que mon prédécesseur. Le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, je ne crois pas que ça soit un débat historique, pour moi c'est un débat politique ! Au fond, l'un des débats les plus intéressants en politique est le débat sur les frontières, on a cité l'Écosse mais il y a aussi l'exemple de la Catalogne. Certains voudraient une division encore plus grande de l'Europe, je ne crois pas que nous allions dans ce sens et chaque État doit conserver sa spécificité et son histoire. Nous ne sommes pas l'Allemagne ni l'Espagne. On parle des grands États il y a aussi des toutes petites régions. Nous avons reçu dernièrement le Président de Cantabrie en Espagne : 500 millions d'habitants, budget de 25 milliards...le budget des Pays de la Loire, alors que ce sont plus de 3 millions d'habitants n'est en comparaison que de 1,4 milliards ! Ça donne des échelles sur les capacités ! Donc, ce n'est pas une question de taille !

Sur la Bretagne, je considère que cette question doit se traiter dans un cadre national. Nous ne sommes pas seuls ! Chaque décision interagit sur toutes les autres. Ma préoccupation n'est pas de savoir si le trait de la



Loire atlantique, pour des raisons historiques, culturelles ou autres, doit se trouver à tel ou tel endroit ! Philippe Estèbes, un conférencier avait expliqué que la modernité des départements était liée au fait que le découpage qui avait été fait à l'époque était original car administratif et pas du tout identitaire. Il ne reposait sur aucune notion d'identité ! Or, je me méfie des identitaires, **je me méfie de la notion d'identité en politique**, c'est une notion que j'utilise très rarement. On a vu dans l'histoire ce qu'on produit les phénomènes identitaires : ils ont plutôt tendance à créer du conflit, à diviser plutôt qu'à créer du compromis. Donc, ma position est de dire peu m'importe, à ce stade là, du trait de crayon, je ne suis ni pour ni contre, ce qui m'importe c'est la compétence des régions.

“ La vraie question est de doter les Régions des capacités pour mieux interagir avec les autres régions d'Europe ”

Je pense que les régions n'ont pas suffisamment de moyens, en France, ce n'est pas une question de taille mais une question de moyens, de compétences et d'autonomie. Aujourd'hui, elles n'ont d'influence que sur 8% de leurs ressources. Nous, les conseils généraux on doit être à 18%. **La vraie question est de doter les Régions des capacités pour mieux interagir avec les autres régions d'Europe.** On a souvent opposé le Département à la Région, notamment dans le débat sur la décentralisation. En fait, je pense que le débat est plutôt entre la région et les villes, les grandes métropoles. **Ceux qui nient aujourd'hui le fait métropolitain se trompent.** Ca a déjà existé au moment de la renaissance, et c'est à nouveau en marche. Tous les Etats dans le monde se développent sur le fait métropolitain. C'est bien ou mal ? Peu importe c'est comme ça, c'est une réalité économique, politique, sociale et géographique. Vouloir contrecarrer ce mode de développement est voué à l'échec, il faut plutôt l'accompagner. Les régions peuvent être fortes mais dans un équilibre avec les métropoles. Si la question du découpage doit se poser elle doit se faire dans un cadre national : parce que quand on bouge une frontière ça agit sur le territoire d'à côté, chez nous se pose alors la question de la Vendée, de la Mayenne ou du Maine-et-Loire.

Je ne suis donc pas un partisan du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, comme d'ailleurs, la plupart des Présidents de Conseils généraux de Bretagne, hormis celui du Morbihan !



“ nous essayons, nous, Nantais de nous identifier, si vous voulez à Cambronne dans la mesure où nous sommes insolents, si vous voulez à Jules Verne dans la mesure où nous sommes innovants ! ”

VOUS AVEZ ÉVOQUÉ LA QUESTION DE L'UNIFORMITÉ MAIS VOUS REVENEZ SUR CELLE-CI EN NOUS PARLANT DE VOTRE VOLONTÉ DE RÉSISTER À CE QUE CERTAINS APPELLENT LA DÉRIVE IDENTITAIRE. L'IDENTITÉ CE N'EST PAS CELA ! C'EST L'ATTRACTIVITÉ, LA NOTORIÉTÉ ET C'EST LA CONFIANCE. À CE TITRE NOUS ESSAYONS, NOUS, NANTAIS DE NOUS IDENTIFIER, SI VOUS VOULEZ À CAMBRONNE DANS LA MESURE OÙ NOUS SOMMES INSOLENTS, SI VOUS VOULEZ À JULES VERNE DANS LA MESURE OÙ NOUS SOMMES INNOVANTS ! ALORS PERMETTEZ-MOI DE ME FAIRE LE CHANTRE DE L'IDENTITÉ, LA QUESTION DE LA BRETAGNE EST BEAUCOUP PLUS IMPORTANTE QUE CELA ET ELLE NE PEUT PAS ÊTRE TRAITÉE CE SOIR !

Y. LAINÉ - ADHÉRENT IK

P. G : L'identité est un sujet passionnant mais je ne suis sans doute pas assez compétent pour développer. Je suis par exemple tout à fait d'accord avec l'initiative de la marque Bretagne, ou « produit en Bretagne » Je fais la différence entre l'attractivité, la notoriété et la question des phénomènes identitaires.

COMMENT VOYEZ-VOUS LE PROJET D'ÉVOLUTION DE NOTRE DAME DES LANDES DANS LES MOIS À VENIR ? LES COMITÉS LOCAUX S'ORGANISENT UN PEU PARTOUT SUR LE TERRITOIRE, C'EST UN PEU INQUIÉTANT, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

E. CAËR - ADHÉRENT IK

P. G : Notre Dame Des Landes est une affaire extrêmement importante, **ce qui se passe sur notre territoire est grave, c'est la remise en cause d'un processus démocratique.** La question maintenant est de savoir comment nous allons avancer ? Je ne reviendrai pas sur les enjeux. Il y a eu un choix politique, conforté, confirmé, validé. Il a fait l'objet de tous les



“ Quand des expressions aussi fortes contre un projet s’expriment sur un territoire, on doit véritablement s’interroger ”

processus de débat public, d’enquête d’utilité publique, etc...Ce qui doit nous interpeller c’est le phénomène social qui est provoqué aujourd’hui, le phénomène citoyen. Il faut écouter les opposants, il y en a de plusieurs sortes. Je mets de côté ceux qui remettent en cause le système, de façon parfois très violente, au détriment des populations locales. Je considère les habitants, ceux qui vont être impactés, expulsés, et aussi les agriculteurs car c’est leur métier et leur terre. Il faut leur apporter des compensations. Et puis, il ya les oppositions politiques, là encore, je mets de côté ceux qui s’opposent au Premier ministre plus qu’à l’aéroport. Il y a aussi une opposition politique, qui sans le dire, défend l’idée de la décroissance, et c’est un vrai débat, ces personnes s’opposent totalement à la vision d’un progrès social conditionné au développement économique.

“ je suis Nazairien, j’ai été élevé dans la culture du conflit social ”

J’ai été auditionné par la commission des dialogues. J’ai commencé par leur dire qui j’étais et d’où je venais : je suis Nazairien, j’ai été élevé dans la culture du conflit social, j’ai participé à la lutte contre la centrale nucléaire du Carnet. Ca veut dire que **nous ne sommes pas des beni-oui-oui habitués à dire oui à tout ce qui se produit !** Je leur ai expliqué comment j’avais fait mon chemin. C’est la responsabilité politique de douter, de s’interroger quand on va agir sur la vie des gens et l’avenir du territoire. Quand des expressions aussi fortes contre un projet s’expriment sur un territoire, on doit véritablement s’interroger. Je ne voulais pas engager ce débat avec la commission sur les argumentaires, parce qu’ils sont échangés depuis des années. J’ai choisi de prendre le sujet à l’envers : j’ai dit que je concevais l’idée qu’on puisse accueillir 9 millions de passagers à Nantes Atlantique, en améliorant les infrastructures, en construisant des silos, en allongeant la



“ Aller rencontrer
des hommes de la
planète ca fait partie
du rêve humain ”

piste. Par contre, **l'inversion de la croissance du trafic aérien n'a jamais été démontrée.** J'ai sorti à l'appui, un document édité par Mme Verchère, principale opposante, quand elle était maire de Bouguenais en 1997 et qui remettait en cause la croissance du trafic : ils se sont trompés car trois ans avant nous avons atteint les chiffres qui étaient évoqués.

Je suis de ceux qui croient dans le progrès humain et je continue de penser que d'aller rencontrer des hommes de la planète ça fait partie du rêve humain, des échanges et des hommes continueront à traverser la planète en utilisant des avions que l'on construit pour 40 ans.

“ Je défends que
ce projet est
bien un projet de
développement
durable ”

Donc, acceptons les 9 millions de passagers : si on compare les deux solutions, NDDL et NA à 9 millions de passagers, sur tous les critères utilisés aujourd'hui pour définir ce qu'est le développement durable, et bien, dans la confiance de la commission, le président a reconnu « qu'il n'y avait pas photo ! » par contre, nous n'avons pas fait cette démonstration: je défends que ce projet est bien un projet de développement durable, et ce, devant les assemblées d'opposants. Je mets au défi tous ceux qui s'y opposent et même Mme Verchère, sur tous les arguments, y compris celui de l'eau. L'aéroport va être construit sur deux têtes de bassin versant. Quand Mme Verchère a déclaré que NDDL était le château d'eau de la Loire atlantique, je lui ai dit que c'était malhonnête, parce que les citoyens, quand ils lisent que NDDL c'est le château d'eau, donc que c'est ce qui permet à l'eau de couler dans les robinets, on induit l'idée qu'à terme, il y a tellement de dangers avec cet aéroport que même les habitants de ce territoire pourraient être privés d'eau. Or, les qualités géologiques ne



sont absolument pas remises en cause, même si je suis exigeant envers Vinci pour qu'ils mettent en œuvre toutes les mesures environnementales, qu'ils fassent encore progresser leur copie sur ce plan là, qu'ils le fassent progresser aussi sur la plan social pour que les habitants puissent bénéficier de cette construction.

C'est un débat qui est au cœur de toutes les questions que j'évoquais au début, y compris celle de la démocratie par les réseaux sociaux. Allez voir sur la toile ce qui se trame autour de cette question, et l'ampleur que ça prend ! Alors, en disant cela, je ne réponds pas à votre question sur l'issue ! C'est évidemment une préoccupation, nous en discutons en haut lieu, nous avons demandé audience au Président de la République : tout reculer serait une remise en cause du fait démocratique, et aussi de nos collectivités locales. Pour ma part, je me sentirais extrêmement remis en cause, même si je ne suis Président que depuis deux ans : je ne le conçois pas !

Ceux qui s'opposent sont aussi des gens de bonne foi, mais ils considèrent la cause et non pas l'objet de la cause : je leur dis qu'ils se trompent. Sur tous les sujets, que ce soit l'économie du foncier, la défense de l'agriculture, la question de l'eau, des gaz à effet de serre, ils ont raison sur les valeurs mais ils se trompent sur l'objet de la cause. Et ceux qui se trompent le plus sont ceux de la confédération paysanne : je leur avais dit qu'ils allaient perdre aux élections de la chambre d'agriculture, et en effet ils ont perdu : ils avaient l'opportunité extraordinaire pour que l'agriculture de ce territoire ne soit pas sur le même modèle que l'agriculture intensive qui a été menée en France. Je leur avais dit qu'ils s'étaient trompé de combat parce qu'ils avaient la chance d'avoir un Premier ministre proche d'eux, un ministre de l'agriculture qui pour la 1ère fois défendait un véritable projet alternatif en matière de modèle agricole, la chance de développer la protection du foncier et qu'ils ont tout gâché pour 1 000 hectares ! Que peuvent-ils gagner ? Rien, parce qu'auront reculé toutes les avancées sociales notamment en termes d'économie foncière et de protection des terres agricoles.

Il y a quelques élus verts, qui en tout petit comité, c'est-à-dire, en tête à tête, ont aussi l'honnêteté de dire que j'ai raison mais que pour eux, c'est un combat emblématique qui suppose d'utiliser tous les arguments.



“ Est-ce que cet acte 3 ne laisserait pas craindre une nouvelle inflation d’agents des trois fonctions publiques et surtout de l’une d’entre elle ? ”

PREMIÈREMENT, VOUS AVEZ APPELÉ DE VOS VŒUX DANS L’ACTE 3 DE LA DÉCENTRALISATION, QU’IL Y AIT UN CHEF DE FILE PAR TYPE DE COMPÉTENCE ET QUE LA COMPÉTENCE SOCIALE REVienne AU DÉPARTEMENT : EN QUOI LES CITOYENS DU DÉPARTEMENT TIRENT AVANTAGE DE CETTE PROXIMITÉ ?

DEUXIÈMEMENT, JE PRENDRAI QUELQUES CHIFFRES EN RÉFÉRENCE : SI ON REGARDE L’ÉVOLUTION DE L’EFFECTIF DE LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE 2000 ET 2010, LA FONCTION PUBLIQUE D’ÉTAT PASSE DE 2 MILLIONS 400 MILLES À 2 MILLIONS 300 MILLES ; LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PASSE DE 1 MILLION 300 MILLES À 1 MILLION 800 MILLES ET LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE DE 930 MILLES À 1 MILLION 100. L’ÉVOLUTION LA PLUS IMPORTANTE EST DANS LE CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. EST-CE QUE CET ACTE 3 NE LAISSERAIT PAS CRAINDRE UNE NOUVELLE INFLATION D’AGENTS DES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES ET SURTOUT DE L’UNE D’ENTRE ELLE ?

M. MARHADOUR - ADHÉRENT IK

P. G : Sur la compétence sociale entre l’Etat et les départements, je ne sais pas faire autrement la démonstration qu’en citant ce que nous avons fait pour les collègues. Je sais que **la proximité est une condition pour que nous soyons plus attentifs aux politiques publiques conduites**, parce que plus on est proche, plus les citoyens sont proches des décideurs. Cette interaction entre la démocratie représentative et les corps sociaux sont forts. Cette proximité produit des effets positifs : l’élu est beaucoup plus attentif, plus en capacité de faire des choses et les citoyens sont plus exigeants. Donc, a priori, de ce point de vue là, les collectivités rendent un meilleur service que l’Etat.

“ Il faut concevoir quand même que dans une collectivité locale dont la finalité est sociale, les services rendus ne le sont pas par des machines outils ! ”



Sur la fonction publique territoriale, beaucoup de choses sont dites mais on oublie de dire que la principale augmentation de l'effectif vient essentiellement des transferts de l'Etat. Quand Patrick Mareschal est devenu Président du Conseil général de Loire atlantique, il y avait 2400 agents et quand il l'a quitté, 4500 ; mais essentiellement par les transferts. L'autre augmentation correspond à l'augmentation de la population et donc à l'augmentation des services. Nous ouvrons un collège et demi tous les ans ! Il faut concevoir quand même que dans une collectivité locale dont la finalité est sociale, les services rendus ne le sont pas par des machines outils ! Quand la population augmente, quand elle est de plus en plus en crise, quand il y a de plus en plus de demandeurs d'emplois, d'allocataires du RSA, quand les personnes vieillissent de plus en plus, quand les personnes en situation de handicap vieillissent de plus en plus, et bien il faut du personnel pour s'en occuper. Nous accroissons donc la capacité de rendre le service public et cet équilibre social se fait aussi à partir de coûts !

“ la proximité du citoyen par rapport à la règle de droit et à son application nous paraît importante. ”

C'EST BIEN DE RAPPELER QUE NOUS VIVONS DANS UNE RÉGION DYNAMIQUE, PLEINE DE RÊVES ET D'AMBITION, CAR CE N'EST PAS VRAI PARTOUT ! L'ACCÈS AU DROIT EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE NOTRE DÉMOCRATIE, C'EST UNE INTERFACE SOCIALE, UNE RECHERCHE DE PAIX ET DE COMPRÉHENSION DE LA DÉMOCRATIE DANS LAQUELLE NOUS VIVONS AU QUOTIDIEN. L'ACCÈS AU DROIT C'EST AU QUOTIDIEN ACCEPTER L'AUTRE ET ACCEPTER D'ÉVOLUER DANS UNE SOCIÉTÉ PARFOIS DE PLUS EN PLUS COMPLIQUÉE. JE TIENS À SOULIGNER ICI QUE JE CROIS AU PROFESSIONNALISME DES POLITIQUES : LA VIE EST UN BROUILLON PERMANENT ET ON NE PEUT PAS S'IMPROVISER POLITIQUE. ON NE CESSE D'APPRENDRE ! ET SI JE SUIS COMME VOUS CONTRE LE CUMUL DES MANDATS, JE SUIS AUSSI POUR L'ÉCLATEMENT DE BIEN DES BULLES POUR FAIRE EN SORTE QUE LES POLITIQUES SE PARLENT.

POUR REVENIR À LA QUESTION DU QUOTIDIEN DU DROIT, QUEL EST LE POSITIONNEMENT DU DÉPARTEMENT ? JE SAIS QU'IL FAIT BEAUCOUP EN MATIÈRE D'ACCÈS AU DROIT ET AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ. ON ÉVOQUAIT LA QUESTION DE LA RÉGIONALISATION, L'APPARTENANCE DE LA LOIRE ATLANTIQUE À LA BRETAGNE, ON EN A PARLÉ QUAND ON A TENTÉ DE REDÉFINIR LA CARTE JUDICIAIRE, MAIS LA PROXIMITÉ DU CITOYEN PAR RAPPORT À LA RÈGLE DE DROIT ET À SON APPLICATION NOUS PARAÎT IMPORTANTE. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE QUELQUES MOTS ?



P. G : L'égalité des droits est un positionnement politique de notre collectivité, celui d'affirmer un certain nombre de convictions et de moyens mis en oeuvre sur la question de l'égalité des droits. La meilleure façon pour nous de rendre ou de participer à cette égalité des droits c'est notamment ce que nous faisons dans le domaine social : redonner de la dignité à ceux qui la perdent, soit par leur condition sociale, soit par leur situation de handicap, soit par le fait de vieillir. C'est permettre à l'ensemble de nos concitoyens de vivre dignement dans le respect d'un certain nombre de droits dont celui de se loger, de se déplacer, se nourrir... Nous le faisons pour les jeunes avec le contrat d'autonomie, dans l'égalité entre femmes et hommes, dans les recrutements de nos agents en personne en situation de handicap, en jeunes non qualifiés, en mettant à disposition des assistantes sociales à la gendarmerie et au commissariat pour accueillir notamment les femmes victimes de violence. Nous n'avons pas de compétences autre que celles qui sont les nôtres pour agir en termes d'égalité des droits mais nous y contribuons, y compris dans le domaine des solidarités internationales.

FIN

